

Elaboration du PLUi Paris Terres d'Envol – Phase diagnostic/PADD

Compte-rendu atelier « Acteurs associatifs »

Atelier acteurs du 1^{er} juin 2022

1/ Informations pratiques

L'atelier a eu lieu le jeudi 1^{er} juin 2022 de 14h30 à 16h30 au siège de l'EPT Paris Terres d'Envol à Villepinte. Les associations du territoire ont été conviées à participer à cet atelier, via invitation par mail.

Il a réuni 8 participants.

L'atelier visait plusieurs objectifs :

- Recueillir la vision des acteurs associatifs du territoire Paris Terres d'Envol sur les possibilités d'évolution du territoire dans les prochaines années
- Discuter des priorités à donner pour l'évolution du territoire
- Réfléchir sur les premières orientations du PADD et formuler des propositions

Les intervenants :

- Isabelle Williame, Directrice générale adjointe en charge de l'aménagement, des mobilités et du développement durable (Paris Terres d'Envol)
- Pierre Tifagne, Chef de projet PLUi (Paris Terres d'Envol)
- Guillaume Perez, Chef de projet (Espace Ville)
- Anne-Laure Davière, Responsable pôle aménagements extérieurs et environnement (IETI)
- Marie-Liesse Poyeton, Consultante (Rouge Vif)

2/ Déroulé

A. Temps collectif : introduction et présentation des premiers éléments de diagnostic

- Propos introductifs par Isabelle Williame, Directrice générale adjointe en charge de l'aménagement, des mobilités et du développement durable (Paris Terres d'Envol).
- Présentation du PLUi et de la démarche de concertation, présentation des éléments du diagnostic (Espace Ville, IETI et Rouge Vif)
- Présentation des modalités de l'atelier (Rouge Vif)

B. Temps d'atelier sur cartes du territoire fournies par IETI

Il a été demandé aux participants de réagir, de compléter des cartes du territoire schématisant les espaces naturels du territoire (espaces verts, agricoles, cours et plans d'eau...) et les réseaux de circulation.

3/ Restitution de l'atelier en discussion libre

Le territoire étant traversé par de grandes structures autoroutières, les participants ont soulevé les questions de nuisances liées aux circulations sur le territoire (nuisances sonores, encombrements sur les voies circulées...) ainsi que les nuisances lumineuses et sonores au Nord du territoire liées à l'activité aéroportuaire du territoire. Il est nécessaire aujourd'hui pour les habitants mais également pour la biodiversité, que le territoire soit **porteur de solutions innovantes sur les questions de nuisances**, par exemple en limitant la vitesse, en pacifiant les circulations grâce aux mobilités douces, en instaurant la livraison du dernier kilomètre pour la logistique urbaine, en installant des murs anti-bruit etc.

La présence d'**espaces agricoles et du Canal de l'Ourcq** sur le territoire revêtent de **véritables atouts pour Paris Terres d'Envol qu'il semble nécessaire de préserver et de développer** :

- Les participants évoquent la possibilité de passer d'une agriculture intensive à **une agriculture de maraichage, nourricière** permettant de mettre en place des circuits-courts et une économie circulaire sur le territoire et de proposer une offre alimentaire de qualité et à des prix raisonnables aux habitants. **L'école d'agriculture et d'horticulture de Sevrans devrait être davantage valorisée** pour attirer le public jeune du territoire. Plus généralement, il est nécessaire de penser la question de la formation des jeunes sur le territoire afin de leur proposer des offres et des parcours de qualité, qui participeraient à changer l'image de Paris Terres d'Envol et ses huit communes.
- Le **Canal de l'Ourcq pourrait lui être utilisé pour du fret** mais également pour le transport des déchets du territoire.

Par ailleurs, il est souligné la **nécessité de trouver des solutions pour préserver les arbres du territoire** lors des constructions, en rédigeant par exemple une « Charte de l'arbre en ville » où il serait énoncé des règles et des recommandations pour la préservation de la végétalisation environnante. En complément des diagnostics pour le domaine public, il est souhaité d'**identifier et de préserver les arbres remarquables du domaine privé**. Les arbres et végétaux sont nécessaires pour créer des îlots de fraîcheur dans les villes mais permettent également d'agrémenter et valoriser les constructions nouvelles (exemple : végétalisation en cœur d'îlots).